

PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des Collectivités Locales et des Procédures
Environnementales
Bureau de l'Utilité Publique
et des Procédures Environnementales

Angoulême, le - 1 JUIL. 2016



Affaire suivie par Marie-Line MOMMAIRE
Tél : 05 45 97 62 62
Fax : 05 45 97 62 82
marie-line.mommaire@charente.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 30 mai 2016, vous avez transmis un tableau récapitulatif des activités de votre société et sollicité le bénéfice des droits acquis suite à un changement de classification de dangerosité d'une substance, d'un produit ou d'un mélange utilisé ou stocké dans l'installation.

A cet effet, je note que l'arrêté préfectoral du 11 février 2005 vous autorisant à exploiter une blanchisserie industrielle ne fait pas mention des rubriques 1630 (emploi ou stockage de lessives de soude ou potasse caustique) et 4510 (anciennes rubriques 1171 et 1172). Par ailleurs, il apparaît au vu des quantités indiquées dans le tableau joint que ces activités ne seraient pas classées.

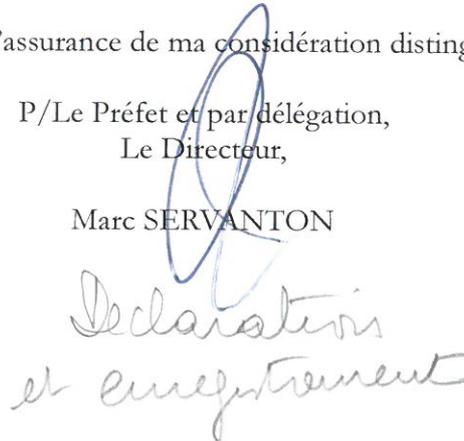
Dans ces conditions, si vos installations sont soumises au régime de la déclaration pour les rubriques 1630 et 4510, il convient de déposer, conformément aux dispositions de l'article R512-47 du code de l'environnement, un dossier de déclaration. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la déclaration est dématérialisée. Les informations sont déclarées par voie électronique sur le site internet « www.service-public.fr ». Toutefois, jusqu'au 31 décembre 2020, la demande peut être remise sur support papier en utilisant le formulaire CERFA n° 15271.

Enfin, je vous rappelle, après avis des services compétents de l'Unité Territoriale de la Charente-Vienne de la DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, que vous avez l'obligation de transmettre un dossier d'enregistrement pour l'augmentation de la capacité de la blanchisserie conformément aux dispositions de l'article R512-46-1 et suivants du code précité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Préfet et par délégation,
Le Directeur,

Marc SERVANTON



Monsieur Eric GENTREAU
Directeur Opérationnel des Services Techniques
LOCATEX SAS
ZI n°3
Impasse de la Valenceaude
BP 20546
16160 GOND PONTOUVRE

*Copie transmise pour information à M. le Chef de l'Unité Territoriale de la Charente-Vienne de la DREAL
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes*